

LES FEDERATIONS SPORTIVES

LES FEDERATIONS SPORTIVES SONT

Groupements nationaux d'associations ayant le même objet sportif

Pierre angulaire du mouvement sportif (qui a en France un modèle pyramidal)

Souvent membres du CNOSF et elles mêmes affiliées à une fédération internationale

Regroupent environ 175 000 clubs sportifs (associations sportives type loi 1901) et rassemblent 15,5 millions de pratiquants

DIFFERENTES CATEGORIES DE FEDERATIONS SPORTIVES

- Fédérations délégataires unisports olympiques et non olympiques
2 ex: Fédération française de natation (O), Fédération française de rugby (NO)
- Fédérations affinitaires (multisports) : FFEPMM, FFEPGV...
- Groupements nationaux
- Fédérations scolaires et universitaires (FNSU, UNSS...) placées sous la tutelle du Ministère de l'Education nationale

LES FEDERATIONS DELEGATAIRES

- Reconnues par l'Etat
- Soumises au contrôle de l'Etat
- Participent à l'exécution d'une mission de service public.

A ce titre elles sont notamment chargées de :

- Promouvoir l'éducation par les APS
- Développer et organiser la pratique de ses activités
- Assurer la formation et le perfectionnement de leurs cadres bénévoles
- Délivrer les licences et titres fédéraux

Seules les fédérations agréées peuvent prétendre aux aides de l'Etat (financières et en personnel)

LES FEDERATIONS DELEGATAIRES

reçoivent une délégation du MSJEPVA pour:

- Organiser les compétitions sportives et délivrer les titres nationaux, régionaux et départementaux
- Procéder aux sélections correspondantes et proposer l'inscription sur les différentes listes du Ministère (sportifs de haut niveau, entraîneurs, arbitres, juges...)
- Définir les règles, techniques et administratives propres à leur discipline
- Fixer les règles relatives à l'organisation de leurs compétitions (en respect des lois)

LES FEDERATIONS AFFINITAIRES

Elles regroupent des associations sportives ayant la même affinité, la même sensibilité, c'est à dire la même façon d'appréhender la pratique sportive, une même philosophie.

Ce sont des fédérations multisports organisant des tournois, championnats départementaux, régionaux et nationaux. Elles établissent des protocoles d'accord avec les fédérations dirigeantes unisports afin d'organiser leur vie fédérale sans équivoque et sans esprit de concurrence déloyale.

Principales fédérations affinitaires :

- FSCF : Fédération Sportive et Culturelle de France
- FSGT : Fédération Sportive et Gymnique du Travail
- UFOLEP : Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique

LES GROUPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX

Ils sont des unions nationales n'organisant pas de compétition mais pouvant utiliser plusieurs disciplines à des fins éducatives ou hygiéniques.

Exemple de la FF de randonnée pédestre, FF de cyclotourisme, FFEPGV ...

FEDERATIONS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

Le Sport Scolaire

Au niveau du premier cycle l'USEP est chargée de l'initiation sportive et de l'organisation des rencontres des associations sportives des écoles primaires de l'enseignement public.

Au niveau du second cycle c'est l'UNSS qui est chargée de l'organisation des rencontres des associations sportives des collèges et lycées.

Le Sport Universitaire

L'EPS est organisée par des personnels d'EPS affectés à l'enseignement supérieur.

Les rencontres se passent sous l'égide de la FFSU

FONCTIONNEMENT

- Forme juridique: association type loi 1901
- Statuts imposés par l'Etat
- L'assemblée générale des représentants des ligues, comités ou clubs désigne les dirigeants bénévoles regroupés au sein d'un comité directeur et du bureau exécutif (missions réparties en commissions)
- Le comité directeur désigne son Président chargé de représenter la fédération et définit les orientations générales (politique de développement)
- Encadrement technique: cadres d'Etat mis à disposition (DTN, EN, CTR) et cadres fédéraux (CTF)
- Le DTN: responsable conduite de la politique sportive de la fédération et du Haut niveau
- Personnel fédéral: responsable de la gestion administrative et financière

MISSIONS D'UNE FEDERATION

- Définition politique de développement
- Elaborer les règlements fédéraux et édicter les règles de fonctionnement
- Organiser les compétitions débouchant sur les titres de « champion »
- Constituer, entraîner, diriger les équipes de France
- Gestion financière
- Gestion: licences, assurance, protection des sportifs, la lutte contre le dopage
- Assurer le lien avec les FI, le CNOSF et l'Etat

MOYENS HUMAINS

- Bénévoles
- Cadres professionnels :
 - Soit rémunérés par l'Etat: cadres techniques d'Etat (placés auprès de)
 - Soit rémunérés par la fédération
 - Soit rémunérés par des collectivités locales

MOYENS FINANCIERS

- Ressources propres:
 - Licences et cotisations
 - Manifestations sportives ou activités fédérales (formations, stages,...)
 - Placements financiers ou immobiliers
- Aides des pouvoirs publics:
 - Etat (négociation convention, CNDS),
 - Collectivités territoriales
- Sponsoring et parrainage:
 - Entreprises/sociétés, partenaires d'événements sportifs

Missions Ligues / Comités Régionaux, Comités Départementaux (organes déconcentrés de la fédération)

- Coordonner à son niveau (région, département)
- Organiser les compétitions fédérales à leurs échelons (région, département)
- Former (entraîneurs, juges, arbitres...)
- Gérer (licence ou affiliation, relation avec les partenaires institutionnels et financiers...)
- Développer: favoriser création nouveaux clubs
- Organisation sélections et détection

LA BASE FEDERALE : LE CLUB

- Le club n'est pas un organe déconcentré
- Adhésion à la fédération : affiliation
- L'adhésion implique des statuts et le respect des règles édictées par la fédération
- Le club se déclare en tant qu 'établissement d'APS et demande son agrément à la DDCS ou DDCSPP (compétence départementale): condition sine qua non pour obtenir des aides des partenaires publics (Etat et Collectivités territoriales)
- Même mission que les organes déconcentrés mais au niveau sportif et local